

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 2 novembre 2020 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **20-11-825 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 2 novembre 2020 soit et il est, par les présentes, adopté en y remplaçant le titre du point 18.2 par le suivant :

- 18.2 Adoption de second projet avec changements / Règlement n° 1743-01 / Usages conditionnels / Exonération des frais d'étude pour les usages communautaires / Autorisation des usages du groupe Communautaire des classes d'usages Espaces publics (P1) et Institutionnelle et administrative (P2) / Zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation / Autorisation des usages accessoires aux usages communautaires

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal**
  - 2.1 Séance ordinaire du 19 octobre 2020
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
  - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
  - 4.7 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2021
- 5. Greffe et affaires juridiques**
  - 5.1 Commission de toponymie / Attestation d'officialisation – octobre 2020 / Édifice des Chemins-d'Été et parc-école des Quatre-Saisons
  - 5.2 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1755 / Travaux de construction d'un hôtel de ville, d'une bibliothèque et d'une place publique, incluant les ouvrages connexes
  - 5.3 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1799 / Acquisition du lot 1 675 398 / 420, avenue Saint-Charles
- 6. Finances et trésorerie**
  - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 16 octobre 2020
- 7. Ressources humaines**
  - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre

- 7.2 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion (SMTTVD-CSN) / Modification à l'horaire de travail des opérateurs d'usine d'épuration / Autorisation de signature
- 7.3 Comité de santé et sécurité du travail / Pompiers / Réunion du 24 septembre 2020
- 7.4 Comité de santé et sécurité du travail / Cols bleus / Réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2020
- 7.5 Service des travaux publics / Attribution de poste / Journalier – Aqueduc et égouts
- 7.6 Service de l'aménagement du territoire / Promotion / Inspectrice municipale 2

## **8. Communications**

## **9. Informatique et géomatique**

## **10. Sports et loisirs**

- 10.1 Club de Triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges / Inscriptions saison 2019-2020 / Remboursement / Ajustement
- 10.2 Association de balle-molle mineure La Presqu'île / Championnats provinciaux de Softball Québec 2020 / AA U14 / Aide financière
- 10.3 Loisir et Sport Montérégie / Conseil d'administration / Autorisation de candidature

## **11. Culture et vie communautaire**

## **12. Protection publique**

## **13. Travaux publics**

- 13.1 Travaux municipaux / Voie cyclable sur la rue Valois / Financement

## **14. Eaux**

## **15. Génie**

- 15.1 Financement / Services professionnels / Arpentage, échantillonnage et caractérisation des sols / Parcs Mallette et Pinault
- 15.2 Ordres de changement n<sup>os</sup> 13, 14 et 20 / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-20-R1731.03 / Entrepreneur général / Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare / Règlement n<sup>o</sup> 1731

## **16. Aménagement du territoire**

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 14 octobre 2020
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 14 octobre 2020
- 16.4 Dérogation mineure / 230, boulevard Harwood / Usage du rez-de-chaussée et structure du stationnement souterrain / Lots 1 545 791 et 2 325 493 / Zone C2-716 / CCU n<sup>o</sup> 20-10-119
- 16.6 Dérogation mineure / 765, route Harwood / Porte de garage en cour avant / Lot 1 543 849 / Zone I2-743 / CCU n<sup>o</sup> 20-10-121
- 16.9 PIIA / 250, avenue Stroud projeté / Construction d'une résidence unifamiliale isolée / Lot 1 545 978 / Zone H1-715 / CCU n<sup>o</sup> 20-10-124
- 16.10 PIIA / 353, avenue André-Chartrand / Modification du concept d'aménagement pour l'ajout d'une case de stationnement / Lots 5 778 019 et 5 778 029 / Zone H3-657 / CCU n<sup>o</sup> 20-10-125
- 16.11 PIIA / 113, rue Dumont / Une enseigne au mur / Lot 1 546 434 / Zone C2-707 / CCU n<sup>o</sup> 20-10-126
- 16.16 Acquisition / 420, avenue Saint-Charles / Bâtiment patrimonial / Lot 1 675 398 / Zone P2-350 / Conseil local du patrimoine / CCU n<sup>o</sup> 20-10-131

16.20 Retrait de la résolution 20-09-732 / PPCMOI / 2400, rang Saint-Antoine / Usage organisations religieuses (981) de type centre culturel et lieu de culte / Lot 1 543 632 / Zone C3-748 / CCU n° 20-07-78

**17. Environnement**

**18. Réglementation**

18.1 Adoption / Règlement n° 1275-289 / Zonage / Grille des usages et normes de la zone H1-446 / Hauteur maximale permise pour les bâtiments

18.2 Adoption de second projet avec changements / Règlement n° 1743-01 / Usages conditionnels / Exonération des frais d'étude pour les usages communautaires / Autorisation des usages du groupe Communautaire des classes d'usages Espaces publics (P1) et Institutionnelle et administrative (P2) / Zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation / Autorisation des usages accessoires aux usages communautaires

18.3 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1431-03 / Modification des clauses et d'un bassin de taxation

18.4 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1546-01 / Modification d'une clause et d'un bassin de taxation

18.5 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1792 / Gestion des matières résiduelles

18.6 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1440-01 / Remplacement du plan du secteur de taxation

**19. Direction générale**

19.1 Autorisations de la Direction générale

**20. Période de questions – Élus**

**21. Période de questions – Citoyens**

**22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

**20-11-826 Adoption du procès-verbal**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

**20-11-827 Période de questions**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

**20-11-828 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoyant l'adoption du calendrier des séances du Conseil;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les séances ordinaires du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour l'année 2021, soient tenues à 19 h 30 les jours suivants :

- |                           |            |                |               |
|---------------------------|------------|----------------|---------------|
| - 18 janvier              | - 6 avril  | - 21 juin      | - 4 octobre   |
| - 1 <sup>er</sup> février | - 19 avril | - 5 juillet    | - 22 novembre |
| - 15 février              | - 3 mai    | - 9 août       | - 6 décembre  |
| - 1 <sup>er</sup> mars    | - 17 mai   | - 7 septembre  |               |
| - 15 mars                 | - 7 juin   | - 20 septembre |               |

« ADOPTÉE »

**20-11-829 Commission de toponymie / Attestation d'officialisation – octobre 2020 / Édifice des Chemins-d'Été et parc-école des Quatre-Saisons**

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie a officialisé, lors de sa réunion tenue le 7 octobre 2020, deux toponymes désignant un édifice et un parc-école;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'officialisation des toponymes suivants identifiés à l'attestation d'officialisation soumise par la Commission de toponymie le 16 octobre 2020 :

- édifice des Chemins-d'Été;
- parc-école des Quatre-Saisons (ce nom remplace celui de parc Toe-Blake).

« ADOPTÉE »

**20-11-830 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1755 / Travaux de construction d'un hôtel de ville, d'une bibliothèque et d'une place publique, incluant les ouvrages connexes**

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement par correspondance ou courriel, tenue du 7 au 23 octobre 2020 inclusivement conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, pour le Règlement d'emprunt n° 1755 intitulé :

« Règlement autorisant, dans le cadre du projet de Pôle municipal, la construction d'un hôtel de ville, d'une bibliothèque et d'une place publique, incluant les ouvrages connexes, sur le lot 4 559 873 et décrétant une dépense de 39 160 000 \$ et un emprunt de 32 660 000 \$ à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 29 204;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 931;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1755 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**20-11-831 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1799 / Acquisition du lot 1 675 398 / 420, avenue Saint-Charles**

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement par correspondance ou courriel, tenue du 7 au 23 octobre 2020 inclusivement conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, pour le Règlement d'emprunt n° 1799 intitulé :

« Règlement autorisant l'acquisition du lot 1 675 398 et les honoraires professionnels afférents en décrétant une dépense et un emprunt de 511 660 \$ à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 29 204;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 931;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1799 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**20-11-832 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 16 octobre 2020**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 16 octobre 2020 totalisant un montant de 7 410 697,03 \$.

**20-11-833 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 21 octobre 2020.

« ADOPTÉE »

**20-11-834 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion (SMTTVD-CSN) / Modification à l'horaire de travail des opérateurs d'usine d'épuration / Autorisation de signature**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général, le directeur du Service des eaux, le contremaître – Eaux usées et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre le SMTTVD-CSN et la Ville, dans le cadre de la modification de l'horaire de travail des opérateurs d'usine d'épuration.

« ADOPTÉE »

**20-11-835 Comité de santé et sécurité du travail / Pompiers / Réunion du 24 septembre 2020**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité du travail des pompiers tenue le 24 septembre 2020 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**20-11-836 Comité de santé et sécurité du travail / Cols bleus / Réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2020**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols bleus tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**20-11-837 Service des travaux publics / Attribution de poste / Journalier – Aqueduc et égouts**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 19 octobre 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste régulier de journalier – Aqueduc et égouts au sein du Service des travaux publics, soit attribué à M. Kevin Boivin, journalier flexible, et ce, à compter du 3 novembre 2020, au salaire prévu à l'annexe C - classe 6, de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et M. Boivin, ce dernier devra compléter une période de familiarisation de trois mois, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Boivin.

« ADOPTÉE »

**20-11-838 Service de l'aménagement du territoire / Promotion / Inspectrice municipale 2**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 19 octobre 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve la promotion de M<sup>me</sup> Claudia Trottier, inspectrice municipale 1, au poste d'inspectrice municipale 2 au sein du Service de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 3 novembre 2020, au salaire prévu à la classe 11 (échelon 1) de l'échelle salariale incluse à la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

ET QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M<sup>me</sup> Trottier.

« ADOPTÉE »

**20-11-839 Club de Triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges / Inscriptions saison 2019-2020 / Remboursement / Ajustement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT le remboursement de frais d'inscription déjà effectué pour la saison 2019 (résolution 20-02-143);

CONSIDÉRANT que le Club de triathlon Tri-O-Lacs a fourni au Service des loisirs et de la culture, une liste d'ajustements, laquelle contient l'ajout de sept participants, et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 835,89 \$ soit remboursée au Club de triathlon Tri-O-Lacs pour les frais d'inscription de 7 sept athlètes à la saison 2019-2020, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**20-11-840 Association de balle-molle mineure La Presqu'île / Championnats provinciaux de Softball Québec 2020 / AA U14 / Aide financière**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que Macha Dubé est une athlète d'âge mineur membre de l'équipe AA U14 et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que l'Association de balle-molle mineure La Presqu'île n'offre pas cette catégorie;

CONSIDÉRANT que cette athlète a participé aux Championnats provinciaux de Softball du 19 et 20 septembre 2020 à Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que des preuves de sa participation ont été remises au Service des loisirs et de la culture et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 250 \$ soit versé à l'Association de balle-molle mineure La Presqu'île à titre d'aide financière pour Macha Dubé dans le cadre de sa participation à la compétition ci-dessus mentionnée.

« ADOPTÉE »

**20-11-841 Loisir et Sport Montérégie / Conseil d'administration / Autorisation de candidature**

CONSIDÉRANT qu'un poste d'administrateur provenant du milieu municipal est vacant au sein de la corporation Loisir et Sport Montérégie;

CONSIDÉRANT que Loisir et Sport Montérégie a comme mission de contribuer au développement et l'accessibilité au loisir public et qu'il a comme fonctions et mandat d'être :

- un agent de réseautage des acteurs du loisir public pour assurer la complémentarité et l'efficacité (leader/mobilisateur, vigie des tendances et changements, agent d'information/de formation, de soutien de réseau);
- un soutien expert auprès des organisations ciblées (veille, conseil, coaching, instrumentalisation et formation);
- un acteur partenaire auprès des acteurs des autres secteurs du développement de leur région en y amenant et en y défendant la contribution du loisir public;

- un agent de liaison et de convergence entre les paliers national, régional et local (interlocuteur régional);
- un mandataire des organismes nationaux pour la réalisation, la gestion de programmes et la réalisation d'événements.

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
 APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M<sup>me</sup> Catherine Boyer-Dandurand, chef de division – Sports et loisirs, soit autorisée à poser sa candidature à titre de membre issu du milieu municipal au sein du conseil d'administration de la corporation Loisir et Sport Montérégie.

« ADOPTÉE »

#### **20-11-842 Travaux municipaux / Voie cyclable sur la rue Valois / Financement**

CONSIDÉRANT le projet de voie cyclable de la rue Valois entre l'immeuble du Service des travaux publics situé au 205, rue Valois et le passage piétonnier de la voie ferrée du Canadien Pacifique situé face au lot 1 546 382;

CONSIDÉRANT le consentement aux travaux de construction obtenu des propriétaires des lots 1 546 265 (187, rue Valois), 1 546 274 (171-173, rue Valois), 1 546 276 (161, rue Valois) et 1 546 330 (151, rue Valois);

CONSIDÉRANT que ces travaux, dont le coût est estimé à 59 978 \$, seront exécutés en régie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
 APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient décrétés les travaux de construction de la voie cyclable de la rue Valois sur les immeubles 1 546 265, 1 546 274, 1 546 276 et 1 546 330;

QUE soit autorisée une dépense ne dépassant pas 59 978 \$, taxes applicables non comprises, pour effectuer ces travaux municipaux;

QUE cette dépense soit financée par une partie non autrement affectée du fonds général de la Ville.

« ADOPTÉE »

#### **20-11-843 Financement / Services professionnels / Arpentage, échantillonnage et caractérisation des sols / Parcs Mallette et Pinault**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix est prévue pour des services professionnels visant la préparation des plans et devis dans le cadre du réaménagement des parcs Mallette et Pinault (demande de prix n° 401-110-20-57);

CONSIDÉRANT que la demande de prix a été réalisée en prenant en considération les interventions identifiées au plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville, de même que les interventions supplémentaires demandées par la division – Sports et loisirs du Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la réalisation du mandat, les professionnels sélectionnés auront besoin des plans d'arpentage délimitant les limites des parcs en question ainsi que de l'échantillonnage et de la caractérisation des sols;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
 APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense ne dépassant pas 15 500 \$, taxes applicables non comprises, pour la réalisation de l'arpentage, de l'échantillonnage et la caractérisation des sols des parcs Mallette et Pinault;

QUE cette dépense soit financée par le fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

**20-11-844 Ordres de changement n<sup>os</sup> 13, 14 et 20 / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-20-R1731.03 / Entrepreneur général / Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare / Règlement n<sup>o</sup> 1731**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n<sup>os</sup> 13, 14 et 20 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare - appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-20-R1731.03 » totalisant un montant de 33 450,75 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**20-11-845 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 14 octobre 2020**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 14 octobre 2020.

« ADOPTÉE »

**20-11-846 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 14 octobre 2020**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 14 octobre 2020 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

|                              |   |
|------------------------------|---|
| CCU n <sup>o</sup> 20-10-118 | 3000 à 3156, rue du Ravin-Boisé / Architecture et matériaux du projet Ravin-Boisé / Zone H1-914                                       |
| CCU n <sup>o</sup> 20-10-120 | 230, boulevard Harwood / Construction d'une habitation multifamiliale mixte / Lots 1 545 791 et 2 325 493 / Zone C2-716               |
| CCU n <sup>o</sup> 20-10-122 | 765, route Harwood / Construction d'un bâtiment commercial et aménagement du terrain pour le camionnage / Lot 1 543 849 / Zone I2-743 |
| CCU n <sup>o</sup> 20-10-123 | 111, rue Joseph-Carrier / Modification du projet de réaménagement des espaces extérieurs / Lot 5 960 387 / Zone C3-127                |
| CCU n <sup>o</sup> 20-10-127 | 52, chemin des Chenaux / Rénovation extérieure du bâtiment principal / Lot 4 438 020 / Zone H1-253                                    |
| CCU n <sup>o</sup> 20-10-128 | 3200, boulevard de la Gare / Deux enseignes aux murs / Lot 4 570 300 / Zone C3-302  |

|                  |   |
|------------------|---|
| CCU n° 20-10-129 | 39, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Trois enseignes aux murs / Lot 5 645 938 / Zone C3-226  |
| CCU n° 20-10-130 | 39, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 110 / Une enseigne au mur de la façade principale et une enseigne dans le poteau communautaire / Lot 5 645 938 / Zone C3-226 |

« ADOPTÉE »

**20-11-847 Dérogation mineure / 230, boulevard Harwood / Usage du rez-de-chaussée et structure du stationnement souterrain / Lots 1 545 791 et 2 325 493 / Zone C2-716 / CCU n° 20-10-119**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 230, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-10-119 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 16 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
 APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 230, boulevard Harwood, afin d'autoriser :

- que la totalité du rez-de-chaussée ne soit pas destinée à l'usage commercial en dérogation avec l'article 3.2.119 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas;
- que la structure du stationnement souterrain soit implantée à 0 mètre de la ligne d'emprise de la route De Lotbinière en dérogation à l'article 3.2.131.2, paragraphe a) du Règlement de zonage n° 1275 qui exige que la structure soit implantée à une distance minimale de 1 mètre;

et ce, tel que montré au document préparé par la firme Architecte Duquette, en date du 25 septembre 2020.

« ADOPTÉE »

**20-11-848 Dérogation mineure / 765, route Harwood / Porte de garage en cour avant / Lot 1 543 849 / Zone I2-743 / CCU n° 20-10-121**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 765, route Harwood;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-10-121 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 16 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
 APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 765, route Harwood, afin d'autoriser une porte de garage en cour avant en dérogation à l'article 2.1.12 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.

« ADOPTÉE »

**20-11-849 PIIA / 250, avenue Stroud projeté / Construction d'une résidence unifamiliale isolée / Lot 1 545 978 / Zone H1-715 / CCU n° 20-10-124**

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable n° 20-10-124 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'agrandissement d'une résidence sur le lot 1 545 978 (241, rue Melville), a déjà été présenté au Comité consultatif d'urbanisme en 2013 et comporte le même volume, mais une architecture différente;

CONSIDÉRANT que la résidence sur ce lot a été démolie en 2015;

CONSIDÉRANT que le nombre d'arbres minimal ne figure pas sur les plans;

CONSIDÉRANT que les informations sont insuffisantes concernant les arbres à abattre pour la nouvelle construction;

CONSIDÉRANT qu'aucun plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre n'a été déposé;

CONSIDÉRANT que les garages prédominants et l'entrée principale en retrait ne correspondent pas à plusieurs critères du Règlement sur les PIIA n° 1277;

CONSIDÉRANT que les garages et l'entrée principale ne s'harmonisent pas entre eux;

CONSIDÉRANT que plusieurs critères et objectifs du Règlement sur les PIIA n° 1277 ne sont pas respectés;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble connu comme étant le lot 1 545 978 (250, avenue Stroud projeté), le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée, tel que présenté au document préparé par M. Colin Fraser, architecte, en date du mois de mars 2020.

« ADOPTÉE »

**20-11-850 PIIA / 353, avenue André-Chartrand / Modification du concept d'aménagement pour l'ajout d'une case de stationnement / Lots 5 778 019 et 5 778 029 / Zone H3-657 / CCU n° 20-10-125**

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable n° 20-10-125 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 octobre 2020, laquelle tient compte des éléments suivants :

- cette unité est située à l'extrémité d'un ensemble d'habitations contiguës;
- la présence d'une emprise gazonnée surdimensionnée;
- l'ajout de cette case de stationnement n'a pas pour effet de contrevenir aux exigences en matière de rétention des eaux pluviales;
- le stationnement est situé face à l'avenue André-Chartrand;
- l'ajout de cette case de stationnement aura pour conséquence une perte d'espaces verts;
- l'ajout d'une case de stationnement est susceptible de créer un effet d'entraînement pouvant créer la perte d'autres espaces verts;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

CONSIDÉRANT que le Conseil est cependant d'avis que la proposition A contenue à la demande présentée devrait être acceptée;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à la majorité des élus présents

(Les conseillères M<sup>m</sup>es Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ayant voté contre)

QUE soit acceptée, à l'égard de l'immeuble sis au 353, avenue André-Chartrand, le projet de modification du concept d'aménagement pour l'ajout d'une case de stationnement résidentielle localisée derrière la case existante longeant le mur latéral tel que montré au plan d'implantation de la proposition A.

« ADOPTÉE »

**20-11-851 PIIA / 113, rue Dumont / Une enseigne au mur / Lot 1 546 434 / Zone C2-707 / CCU n° 20-10-126**

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable n° 20-10-126 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que la superficie de l'enseigne n'est pas conforme au Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 113, rue Dumont, le projet de modifications de l'enseigne à plat au mur, tel que montré au plan transmis par M<sup>me</sup> Euredice Sita en date du 4 octobre 2020.

« ADOPTÉE »

**20-11-852 Acquisition / 420, avenue Saint-Charles / Bâtiment patrimonial / Lot 1 675 398 / Zone P2-350 / Conseil local du patrimoine / CCU n° 20-10-131**

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite faire l'acquisition de l'immeuble patrimonial situé au 420, avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 145 de la Loi sur le patrimoine culturel, le Conseil doit obtenir l'avis du conseil local du patrimoine afin d'acquérir un immeuble patrimonial;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-10-131 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme, agissant comme conseil local du patrimoine, lors d'une réunion tenue le 14 octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil prenne acte de cette recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, agissant comme conseil local du patrimoine, à l'égard de l'acquisition de l'immeuble patrimonial situé au 420, avenue Saint-Charles;

QUE la nomination de ce bâtiment soit soumise au Comité de toponymie.

« ADOPTÉE »

**20-11-853 Retrait de la résolution 20-09-732 / PPCMOI / 2400, rang Saint-Antoine / Usage organisations religieuses (981) de type centre culturel et lieu de culte / Lot 1 543 632 / Zone C3-748 / CCU n° 20-07-78**

CONSIDÉRANT le dépôt par le greffier ce jour du certificat prévu à l'article 555 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités à l'égard du registre tenu pour la résolution 20-09-732 visant à autoriser la conversion d'un immeuble pour permettre l'exploitation d'un centre culturel et d'un lieu de culte au 2400, rang Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT que ce registre a été tenu conformément à la procédure prescrite par l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requis pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 59 et que 157 demandes valides ont été déposées par des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que la résolution 20-09-732 n'est par conséquent pas approuvée par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT qu'un scrutin référendaire doit être tenu;

CONSIDÉRANT que ce scrutin doit être tenu exclusivement par correspondance en conformité avec le décret 2020-033;

CONSIDÉRANT l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit retirée la résolution 20-09-732.

« ADOPTÉE »

**20-11-854 Adoption / Règlement n° 1275-289 / Zonage / Grille des usages et normes de la zone H1-446 / Hauteur maximale permise pour les bâtiments**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire M. Guy Pilon déclare la nature de son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 21 septembre 2020 le premier projet de règlement n° 1275-289 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions des arrêtés ministériels 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 9 octobre à 16 h 30;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 octobre 2020 un second projet de règlement identique au premier;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-289 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H1-446 en ce qui concerne la hauteur maximale permise pour les bâtiments principaux ».

« ADOPTÉE »

**20-11-855 Adoption de second projet avec changements / Règlement n° 1743-01 / Usages conditionnels / Exonération des frais d'étude pour les usages communautaires / Autorisation des usages du groupe Communautaire des classes d'usages Espaces publics (P1) et Institutionnelle et administrative (P2) / Zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation / Autorisation des usages accessoires aux usages communautaires**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 octobre 2020 le premier projet de règlement le n° 1743-01 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions des arrêtés ministériels 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 22 octobre à 16 h 30;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la conformité du premier projet par la MRC de Vaudreuil-Soulanges datée du 30 octobre 2020 requière que la Ville lui apporte des modifications;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1743-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels afin de :

- Soustraire les frais d'étude pour les usages communautaires prévus aux sections 4 et 5;
- Permettre les usages du groupe Communautaire des classes Espaces publics (P1) et Institutionnelle et administrative (P2), à l'exception des services postaux, des cimetières, des services de garde d'enfants, des services personnels et des organisations religieuses, dans toutes les zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- Permettre des usages accessoires aux usages communautaires conditionnels à certains critères, au lieu de normes spécifiques » »

soit adopté avec changements, soit l'ajout à l'article 2, après le critères l) de l'article 48 de la section 4, des critères suivants :

- « m) l'implantation de services publics ou gouvernementaux devrait être intégrée harmonieusement au milieu en s'assurant d'une desserte optimale de la clientèle;
- n) l'implantation de services publics ou gouvernementaux devrait être à l'intérieur du centre-ville ou d'un noyau villageois;
- o) l'usage devrait tenir compte de la desserte actuelle ou projetée en transport en commun. »

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges indiquant que ce second projet n'est pas identique au premier.

« ADOPTÉE »

**20-11-856 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1431-03 / Modification des clauses et d'un bassin de taxation**

Le greffier mentionne l'objet du règlement ainsi que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1431-03 a été déposé à une séance tenue le 19 octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1431-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1431 afin de remplacer les clauses de taxation de l'article 4 ainsi que le feuillet 1 de 2 du plan des bassins de taxation en annexe B »;

« ADOPTÉE »

**20-11-857 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1546-01 / Modification d'une clause et d'un bassin de taxation**

Le greffier mentionne l'objet du règlement ainsi que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1546-01 a été déposé à une séance tenue le 19 octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1546-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1546 afin de remplacer la clause de taxation de l'article 4.1 ainsi que le feuillet 1 de 3 du plan de l'annexe B ».

« ADOPTÉE »

**20-11-858 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1792 / Gestion des matières résiduelles**

Le conseiller M. Gabriel Parent dépose le projet de règlement n° 1792 sur la gestion des matières résiduelles et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**20-11-859 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1440-01 / Remplacement du plan du secteur de taxation**

Le conseiller M. Gabriel Parent dépose le projet de règlement n° 1440-01 modifiant le Règlement n° 1440 afin de remplacer le plan du secteur de taxation identifié à l'article 2 et joint en annexe A et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**20-11-860 Autorisations de la Direction générale**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 22 octobre 2020.

« ADOPTÉE »

**20-11-861 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**20-11-862 Période de questions – Citoyens**

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

**20-11-863 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 25 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier